

AB EXPORT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Bâtiment F - Appartement 03
10 Rue du Vignemale, 31700 BEAUZELLE
928 564 293 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-deux mai,
A 10h00,

Monsieur Abdel-Halim ARSLANE, demeurant Résidence l'Albana 10 rue du Vignemale Bât. F /Appt. 03, 31700 BEAUZELLE,

Actionnaire Unique et Président de la société AB EXPORT,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Abdel-Halim ARSLANE, Actionnaire Unique, décide de transférer le siège social du Bâtiment F - Appartement 03 - 10 Rue du Vignemale, 31700 BEAUZELLE à Résidence MEET CITY - 61 Chemin des Amandiers APPT A12 - 31700 BEAUZELLE à compter de l'issue de la présente assemblée et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : Résidence MEET CITY - 61 Chemin des Amandiers APPT A12 - 31700 BEAUZELLE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Actionnaire Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Actionnaire Unique
Abdel-Halim ARSLANE

